

DATE DE CONVOCATION 22 mars 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA COMMUNE DE SAINTRY SUR SEINE

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de membres

En exercice 14

8

Votants

Présents

7

L'an deux mille dix-huit, le 03 avril à 18h30, s'est réuni en Mairie de SAINTRY SUR SEINE, le Comité de la Caisse des Ecoles, légalement convoqué, sous la présidence de Madame CARTAU-OURY Martine, Présidente de la caisse des écoles.

<u>Présents</u>: Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Laurence GUILLOU, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Laurence THOUVENIN, Monsieur Robin GILBERT, Monsieur Sébastien VALLIER

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Machiré GASSAMA, Monsieur Arnaud DELIERE, Monsieur Jean Pierre NICOLAS

Absents: Monsieur Alain HERSCHKORN, Monsieur Ludovic LEYDIER, Madame Nina BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Sylvie VIGNAS

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 de la CAISSE des ECOLES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Transmis au Représentant de l'Etat le : OBJET: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 de la CAISSE des ECOLES

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2017

Vu l'avis émis par le conseil d'administration de la caisse des écoles,

Considérant l'adoption du compte de gestion du Trésorier Principal et compte tenu que le vote du compte administratif doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente de la Caisse des Ecoles sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017 ;

La présidente de la caisse des écoles ayant quittée la salle au moment du vote ;

PREND ACTE de la présentation de Compte Administratif 2017 ;

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier Principal, relative aux reports, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

APPROUVE le Compte Administratif 2017 comme il suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	15 385.04 €
Recettes de l'exercice	16 996.70 €
Résultat de l'exercice	1 611.66 €
Résultat des exercices antérieurs (002)	454.65€
Solde d'exécution	+ 2 066.31 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice				0€
Recettes de l'exercice	×			256.00€
Résultat de l'exercice		¥	*	256.00€
* *				

Résultat des exercices antérieurs (001) 870.07 €

Solde d'exécution + 1 126.07 €

Le conseil d'administration de la caisse des écoles, après en avoir délibéré par 7 voix pour ;

Vote le compte administratif 2017 présenté.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits Pour Extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa transmission en Préfecture

Fait à Saintry-sur-Seine, le 03 avril 2018

La Présidente de la Caisse des Écoles

Martine CARTAU-OURY

NOTE DE SYNTHÈSE N° 2

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur: Madame La Présidente

Le Compte administratif constitue l'arrêté des comptes de l'exercice précédent.

Il est présenté par Madame La Présidente, après transmission du Compte de gestion établi par le Trésorier, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante. Le vote du Compte administratif doit avoir lieu au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice (art.L.1612-12, CGCT).

Le Compte administratif, comme le budget, sera présenté par section.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DEPENSES

En 2017, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 15 385.04 €.

1.1. Charges à caractère général (chapitre 011) :

Ces charges comprennent les achats de fournitures, les prestations de service.

En 2017, 15 385. 04 euros ont été mandatés soit 83.46 % des crédits ouverts.

Le budget de la caisse des écoles a permis de répondre aux besoins des élèves en matière de fournitures de livres, de récompenses, de transports ...

Par ailleurs, les projets et les actions sont systématiquement évalués et adaptés aux attentes des usagers.

2. LES RECETTES

En 2017, les recettes de fonctionnement perçues se sont élevées à 16 996.70 €.

2.1. Produits exceptionnels (chapitre 77):

En 2017, 16 996.70 euros ont été mandatés soit 92.20 % des crédits ouverts.

Ces recettes proviennent de la vente de denrées sur les stands de restauration des événements, de la vente d'emplacements pour les vide-greniers, et de la subvention municipale.

SECTION de PONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice Recettes de l'exercice Résultat de l'exercice 15 385.04 € 16 996.70 € + 1 611.66 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES

En 2017, aucunes dépenses d'investissement.

2. LES RECETTES

En 2017, les recettes d'investissement perçues se sont élevées à 256 €.

Le détail des opérations apparaît dans l'extrait du Compte administratif ci-joint.

En conséquence, il est proposé au Comité directeur d'approuver le Compte administratif 2017 tel que présenté.

SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice			000.00€
Recettes de l'exercice			256.00 €
Résultat de l'exercice	***	Ŷ -	256.00 €

COMPTE	Clôture 2016	Réalisations 2017	Clôture 2017
ADMINISTRATIF		n wa it	
Dépenses de		+ 15 385.04 €	
fonctionnement	e e	* * * * *	
Recettes de		+ 16 996.70 €	
fonctionnement			
Résultat	+ 454.65 €	+ 1 611.56 €	+ 2 066.31 €
Dépenses		00€	
d'investissement	,		
Recettes		+ 256.00 €	
d'investissement	* a	th.	
Résultat	+ 870.07 €		+ 1 126.07 €
TOTAL	+ 1 294.72 €	+ 256.00 €	+ 3 192.38 €